



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E188456

VALABLE JUSQU'AU 06/03/2026

ÉDITÉ LE 12/02/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2021

Forme juridique : SAS

Capital : 5 000

Raison sociale : MARCOT SAS

Sigle : MARCOT SAS

44 GRANDE RUE
88120 SAINT-AME

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EPINAL 2021B00014

Siret : 892 696 337 00013

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 88-1973 0

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10059679004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10059679004

Situation fiscale et sociale : A jour au 06/02/2025

Téléphone : 03 29 61 20 67

Fax : 0

Portable : 06 84 06 69 07

Site Internet : www.marcot-chauffage.fr

E-mail : sav@marcotsarl.com

Responsabilité légale :

MARCOT JULIEN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	28/02/2023
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	20/02/2024
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	20/02/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	24/02/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANCY
18 ALLEE DE LONGCHAMP
54600 VILLERS LES NANCY

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.